



République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécý
séance du 22 mars 2024**

**Date de la
convocation**
25/03/2024

Date d'affichage
25/03/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

Réf : 2024_018

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire :
Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le

02 AVR. 2024

L'an 2024 et le 22 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à LAUNAY Aurélien), MILLIET Thomas (a donné pouvoir à MOUROUX Francis)

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOUAN

Fongibilité des crédits – Exercice 2024

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité donnée au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Conformément à l'article L 5217-06 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

Pour l'exercice budgétaire 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 25 mars 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le **02 AVR. 2024**